



Association
Sécurité Est Lausannois

Conseil intercommunal
p.a. Police Est Lausannois
rue de la Poste 9
Case postale
1009 Pully

Procès-verbal N° 03/2021

Séance du jeudi 25 novembre 2021 à 18h30

Foyer de la Maison pulliérane, Pully

Sous la présidence de Monsieur Fritz Burri

Le Président, M. Fritz Burri, ouvre la séance à 18h30 et remercie la Commune de Pully pour la mise à disposition de la salle.

Il salue la présence des personnes suivantes : les membres du Comité de Direction, à savoir M. Jean-Marc Chevallaz, président, Mmes Céline Dillner-Reichen et Nathalie Greiner, MM. Gil Reichen et Jean-Claude Rochat de même que M. le Commandant Dan-Henri Weber, secrétaire du CoDir, ainsi que les représentants de la presse.

1. Appel et acceptation de l'ordre du jour

Mme Anne-Françoise Richard, secrétaire, procède à l'appel. Mme Odile Cuénoud Gonzalez et M. Marc Lebel sont absents. 17 membres sont présents. La majorité absolue des conseillers est réunie et l'assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2021

La parole n'est pas demandée. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec les remerciements du Président à son auteur.

3. Communications du Bureau du Conseil

Le Président indique que le Bureau nouvellement constitué s'est réuni à plusieurs reprises pour des séances de travail.

Il évoque la visite de Monsieur le Préfet Daniel Flotron en date du 11 octobre 2021, visite durant laquelle ce dernier a insisté sur la nécessité que tous les documents archivés par le Bureau soient signés.

Le Président indique avoir assermenté le 17 août 2021 M. Gil Reichen, Syndic de Pully, qui n'avait pu être présent lors de la cérémonie d'installation du 28 juin 2021.

Il adresse ses félicitations à Mme Anne Schranz, fraîchement réélue à la présidence de la Commission de gestion.

En ce qui concerne la Commission ad hoc ayant procédé à l'examen de trois des préavis soumis à l'approbation du Conseil lors de cette séance, le Bureau constate qu'avec 3 membres, une des 4 communes de l'Association n'est pas représentée. Fort de ce constat, le Bureau propose qu'à la constitution d'une nouvelle Commission ad hoc, un membre de chaque commune soit désigné. En cas d'empêchement, les conseillères et conseillers de la commune concernée désigneront un remplaçant.

4. Communications du Comité de direction

M. Jean-Marc Chevallaz, président du Comité, informe de ce qui suit :

Au nom du Comité de direction, M. Chevallaz souhaite une bonne législature 2021-2026 aux membres du Conseil intercommunal nouvellement élus.

Il mentionne le document déposé sur les places de chaque conseillères et conseillers qui concerne une interpellation déposée par M. le Conseiller David Häusermann lors de la séance du 15 juin 2021. Les questions étant nombreuses, les réponses y ont été apportées par écrit, par mesure de simplification. M. Jean-Marc Chevallaz invite les membres à poser leurs questions éventuelles en fin de séance.

5. Election d'un(e) secrétaire suppléant(e) du Conseil intercommunal

Le Président indique que selon l'article 17 des statuts, le Conseil doit désigner un ou une secrétaire suppléant(e). Personne ne s'étant présenté lors de la séance du 28 juin 2021, cet objet est à nouveau porté à l'ordre du jour. Le Président demande à l'assemblée si l'un ou l'une des Membres présents est intéressé(e) à remplir cette fonction afin de remplacer la secrétaire en cas de besoin. Personne ne s'étant présenté, cet objet sera à nouveau mis à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil.

6. Préavis du Comité de direction N° 3-2021 relatif aux indemnités des membres du CoDir pour la législature 2021-2026

- Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission, M. Gérald Cuche, président de la Commission ad hoc.
- La Commission ad hoc remarque que les propositions de rémunération et les indemnités sont conformes à ce qui se fait dans le cadre d'associations intercommunales identiques. La Commission, à l'unanimité, propose au Conseil d'accepter ces conclusions.

- Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il lit les conclusions et passe au vote.
- Le préavis N°3-2021 est accepté à l'unanimité.

**7. Préavis du Bureau du Conseil intercommunal N°4-2021
Relatif aux indemnités et rétributions des conseillères et conseillers, du président et du secrétaire du Conseil intercommunal pour la législature 2021-2026**

- Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission, M. Gérald Cuche, président de la Commission ad hoc.
- La Commission ad hoc remarque que les propositions de rémunération et les indemnités sont conformes à ce qui se fait dans le cadre d'associations intercommunales identiques. La Commission ad'hoc remarque que les montants indiqués sont identiques à ceux de la législature précédente. La Commission, à l'unanimité, propose au Conseil d'accepter ces conclusions.
- Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il lit les conclusions et passe au vote.
- Le préavis N°4-2021 est accepté à l'unanimité.

**8. Préavis du Comité de direction N° 5-2021
Autorisation générale de plaider à accorder au Comité de direction pour la législature 2021-2026**

- Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission, M. Gérald Cuche, président de la Commission ad hoc.
- La Commission relève que comme défenderesse ou demanderesse, cette autorisation générale de plaider est demandée à chaque début de législature.
- La Commission ad'hoc remarque que les conclusions sont identiques à celles de la législature précédente. La Commission, à l'unanimité, propose au Conseil d'accepter ces conclusions.
- Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il lit les conclusions et passe au vote.
- Le préavis N°5-2021 est accepté à l'unanimité.

9. Préavis du Comité de direction N° 6-2021

Fixation du plafond d'endettement et du plafond pour les cautionnements

- Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission, Mme Anne Schranz, présidente de la Commission de gestion.
- La Commission de gestion remarque que les conclusions sont identiques à celles de la législature précédente. La Commission, à l'unanimité, propose au Conseil d'accepter ces conclusions.
- Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il lit les conclusions et passe au vote.
- Le préavis N°6-2021 est accepté à l'unanimité.

10. Préavis du Comité de direction N° 7-2021

Compétences des dépenses financières du Comité de direction en matière de crédits complémentaires pour la législature 2021-2026

- Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission, Mme Anne Schranz, présidente de la Commission de gestion.
- Pour la Commission de gestion, Mme Schranz remarque que les conclusions sont identiques à celles de la législature précédente. La Commission, à l'unanimité, propose au Conseil d'accepter ces conclusions.
- Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il lit les conclusions et passe au vote.
- Le préavis N°7-2021 est accepté à l'unanimité.

11. Préavis du Comité de direction N° 8-2021

Budget 2022

- Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission, M. Didier Bérard, membre de la Commission de gestion.
- Pour la Commission de gestion, M. Bérard indique que dite Commission n'a relevé aucun élément particulier lors de l'examen du préavis. La Commission, à l'unanimité, propose au Conseil d'accepter ces conclusions.
- Le Président ouvre la discussion.

Comptes 3121.600, 3123.600, 3124.10.600 : M. Jean-François Spring relève que les valeurs sont sensiblement inférieures à celles des comptes 2020 et souhaite savoir d'où proviennent ces diminutions. M. Jean-Marc Chevallaz répond que ces montants sont facturés par la Ville de Pully qui a indiqué que pour l'année 2022 ceux-ci seraient légèrement inférieurs à ceux de l'exercice précédent.

- La parole n'étant plus demandée, le Président lit les conclusions et passe au vote.
- Le préavis N°8-2021 est accepté à l'unanimité.

Le Président adresse ses remerciements aux membres des commissions pour leur engagement et leur travail.

12. Divers et propositions individuelles

Au nom du Comité de direction, M. Jean-Marc Chevallaz adresse ses remerciements aux membres du Conseil intercommunal pour les décisions prises lors de cette séance et leur souhaite d'ores et déjà de joyeuses fêtes de fin d'année.

Il adresse ses remerciements à la Ville de Pully pour la mise à disposition de la salle ainsi que pour l'apéritif qui suivra cette séance.

La séance est levée à 18h58

Pully, le 15 décembre 2021

Le Président

La Secrétaire

Fritz Burri

Anne-Françoise Richard

Distribution :

- aux membres du Conseil intercommunal
- aux membres du Comité de direction
- à la préfecture de Lavaux-Oron